

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 04 OCTOBRE 2016 à 20 heures 30

Etaient présents : Christian FEGLI, Maire,
Marie-Line THEIS - René BAGARD - Christelle PHULPIN - Michel THIEBAUT.
Aurélien BANSEPT - Line SKORKA – Daniel THIERY - Sarah GRIVEL - Christophe BERNASCONI – Nadine FRESSE - Daniel MALE – Jean GRANDPRE - Thierry VOIGNIER - Evelyne FREY - Gérard BONATO – Gérard GEORGES - Chantal ARNOUX – Stéphanie FERRY - Jean-Yves BOITTE.

Absents excusés : Annie LEVREY-DELON, Renée BALY.

Absent : François MARCHAL.

Procuration : Annie LEVREY-DELON à Thierry VOIGNIER, Renée BALY à Stéphanie FERRY.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Commission du personnel a décidé de ne pas renouveler le contrat du responsable des services technique arrivant à échéance le 31/12/2016.

Madame Chantal ARNOULD regrette de ne pas avoir été informée officiellement plus tôt de cette décision.

1. TRAVAUX COMPLEMENTAIRES PROGRAMME DE VOIRIE 2016 : ENDUIT BICOUCHE RUE DE LA CORVEE.

Les travaux complémentaires comprennent la réalisation d'un enduit bicouche, Rue de la Corvée, dans le prolongement de la Rue du Chêne-l'Epine. En effet, présentant des défauts d'étanchéité importants, cet enduit permettra d'éviter des travaux plus importants en 2017. Le montant des travaux complémentaires est de 4 675 € H.T, pour un marché initial de 48 463 € H.T.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve l'attribution du marché de travaux complémentaires à l'entreprise COLAS d'Anould, pour un montant de 4 675 € H.T soit un montant total de 53 138 € H.T.

2. AVENANT AU MARCHE DE PRESTATIONS – REPARATIONS DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – CREATION DE BRANCHEMENTS NEUFS AVEC L'ENTREPRISE VILLAUME D'HURBACHE.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve le bordereau de prix supplémentaires concernant les prestations de réparations du réseau d'eau potable et la création de branchements neufs.

6. CONTRAT DE MAINTENANCE RELATIF AU PANNEAU LUMINEUX.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve les modalités du contrat de maintenance avec la société CHARVET INDUSTRIES pour un montant annuel de 1 416 € T.T.C à partir du 01/08/2018, les deux premières années étant offertes dans le cadre de la garantie légale.

7. ADHESION CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES .

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la Commune a mandaté le Centre de Gestion des Vosges le 24/11/2015 afin de négocier un nouveau contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en cas d'absence pour maladie ordinaire, décès, accident du travail, maternité, longue maladie et maladie de longue durée du personnel titulaire immatriculé à la C.N.R.A.C.L.

Après analyse des offres, le centre de gestion des Vosges a retenu la proposition d'AXA et de son courtier GRAS SAVOYE BERGER SIMON.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Accepte la proposition suivante :

- Durée du contrat : 4 ans à partir du 01 Janvier 2017,
- Risques garantis : Tous avec une franchise de 15 jours par arrêt en Maladie Ordinaire,
- Conditions tarifaires : 5.16 % de la masse salariale concernée (au lieu de 6.05 %),

* Opte pour la couverture des agents CNRACL,

* Demande la prise en charge totale des charges patronales, primes et indemnités et supplément familial de traitement,

* Autorise le Maire à signer tout document contractuel résultant de la proposition du Centre de Gestion intégrant un forfait annuel d'adhésion de cent euros ainsi qu'une cotisation additionnelle annuelle de 0.4 % du T.B.I+N.B.I,

* Mandate le Centre de Gestion pour le lancement d'un nouveau marché en cas de modification des conditions contractuelles et la récupération, auprès de l'assureur ou de son courtier, de l'ensemble des données statistiques inhérentes aux périodes écoulées.

12. CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DU CLUB HOUSE DANS LE CADRE DES ACTIVITES N.A.P. (ATELIER PHOTO).



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve les termes de la convention de mise à disposition à titre gratuit du club house du Tir à l'arc au club informatique de Moyenmoutier en contrepartie de l'utilisation du matériel informatique par l'Atelier Photo dans le cadre des N.A.P.

13. CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DU LOCAL BCD DE L'ECOLE DE PAJAILLES DANS LE CADRE DES ACTIVITES THEATRE ORGANISEES PAR SCENE 2.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve les termes de la convention de mise à disposition à titre gratuit du local BCD de l'école de Pajailles, à l'association Scène 2 de Senones, dans le cadre de l'organisation d'un atelier théâtre, les vendredis de 17h à 21h.

14. CONVENTION POUR L'OCCUPATION PROVISOIRE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN.

Monsieur Michel THIEBAUT présente au Conseil la convention d'occupation temporaire d'une parcelle de terrain appartenant à la famille MARCHAL domiciliée 33, Rue de Pajailles ayant pour objet de définir les conditions de mise à disposition d'une partie de la parcelle cadastrée en section A n°1061 « Devant la Forge » en vue de réaliser une aire de retournement pour le véhicule de collecte des ordures ménagères.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve les termes de la convention d'occupation provisoire de la parcelle cadastrée section A n°1061 « Devant la Forge » en vue de réaliser une aire de retournement pour le véhicule de collecte des ordures ménagères.

- INFORMATION SUR LE CONCEPT « LIVRES EN LIBERTE ».

Monsieur Daniel THIERY explique que le concept de livre en liberté apporte une solution alternative à la destruction des livres « désherbés » en bibliothèque ou Médiathèque. L'expérimentation se fera dans la gloriette, sur l'aire de camping-car derrière la Mairie.

Le concept de "Livres en liberté " est une cabane aux livres, une petite librairie gratuite où chaque personne apporte un livre ou plusieurs et l'échange contre un autre livre de cette cabane.

- BOURSE AUX LIVRES LE DIMANCHE 9 OCTOBRE A LA SALLE POLYVALENTE.

- EXPOSITION « LES TALENTS D'ICI » LES 22 ET 23 OCTOBRE A LA SALLE DES FETES.

Séance levée à 21 heures 30
